

D'après le plan des architectes (surchargé en mai 1968), dans le "hall d'entrée des filles", à cet emplacement (mur sud), était prévue une oeuvre au titre du 1% artistique, désignée dans ces termes : "décoration par un panneau de céramique". Ici, contrairement au hall d'entrée des garçons, le sol recouvert de carreaux en grès cérame est conservé. (Photo chercheure.)

IVR84_20224300052NUCA

Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel

communication libre, reproduction soumise à autorisation

22 septembre 2024 Page 1